



## URBANISME

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir que Mr. et Mme METZGEN-LEGA demeurant Rue du Château, 38b à 5310 Eghezée ont introduit une demande de permis d'urbanisme relative à un bien sis Rue aux Renards à 1367 Ramillies, cadastré 1<sup>ère</sup> Division Ramillies-Offus, Section D, n° 178c.

Le projet consiste à : **CONSTRUIRE UNE HABITATION UNIFAMILIALE ET UN CAR-PORT**

La demande est soumise à l'enquête publique visée aux articles D.VIII.7 et suivants en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial et présente les caractéristiques suivantes :

- La demande implique une ou plusieurs dérogations au plan de secteur : - la demande n'est pas conforme à la destination de la zone agricole visée à l'article D.II.36 du Code : - la demande n'est pas liée à une activité agricole et le demandeur n'est pas agriculteur.

Date d'affichage de l'avis	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête
16/01/2022	21/01/2022	Administration communale Le 04/02/2022 à 10h00

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Ramillies – Service Urbanisme, Avenue des Déportés, 48 à 1367 Ramillies (lire encadré ci-dessous). Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de ce même service.

Les consultations se feront **uniquement sur rendez-vous** à convenir avec le service en téléphonant au plus tard 24 heures à l'avance au 081/43.23.44 (du mardi au vendredi de 8h00 à 12h00). Les demandes de rendez-vous par mail ne seront pas prises en compte.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **21/01/2022** au **04/02/2022** au Collège communal, par courrier ordinaire (Avenue des Déportés, 48 à 1367 Ramillies) ou par mail à l'adresse [urbanisme@commune-ramillies.be](mailto:urbanisme@commune-ramillies.be) avec la mention « 2021/85 - Réclamation enquête publique ».

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courriers électroniques sont identifiés et datés.

À Ramillies, le 06/01/2022

La Directrice générale f.f.,

Par le Collège,

Le Bourgmestre,

A.-S. MINET



J.-J. MATHY